



Communiqué de presse

Luxembourg, le 10 novembre 2020

Opinion favorable pour les comptes 2019 de l'UE, mais trop d'erreurs dans les dépenses

Dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2019, publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne valide les comptes de l'UE, estimant que ceux-ci présentent une «image fidèle» de la situation financière de l'Union. Cependant, les auditeurs parviennent à la conclusion que les paiements comportent trop d'erreurs, surtout dans la catégorie des «dépenses à haut risque». En conséquence, ils émettent une opinion défavorable sur les dépenses, malgré des améliorations dans certains domaines pour ces dernières. Ils profitent également de cette occasion pour souligner la nécessité d'une gestion rigoureuse et efficace de l'ensemble de mesures financières qui a été adopté en vue de faire face à la crise du coronavirus et qui aura pour effet de multiplier pratiquement par deux le montant des dépenses de l'UE dans les prochaines années.

Le niveau global des irrégularités dans les dépenses de l'UE est resté relativement stable, puisqu'il s'élève à 2,7 % en 2019, contre 2,6 % en 2018. Des points positifs sont également à relever en ce qui concerne ces dépenses, par exemple les progrès enregistrés dans la rubrique «Ressources naturelles» et les résultats durables dans la rubrique «Administration». Toutefois, compte tenu de la composition du budget de l'UE et de son évolution au fil du temps, les dépenses à haut risque représentent plus de la moitié de la population contrôlée pour 2019 (53 %), un chiffre en hausse par rapport à celui de 2018. Cela concerne principalement les paiements fondés sur des remboursements, par exemple dans les domaines de la cohésion et du développement rural, où les dépenses de l'UE sont gérées par les États membres. Les dépenses à haut risque sont souvent assorties de règles et de critères d'éligibilité complexes. Dans cette catégorie, le niveau d'erreur reste significatif, avec une valeur estimée à 4,9 % (contre 4,5 % en 2018). Ayant abouti à la conclusion que le niveau d'erreur est généralisé, les auditeurs ont donc émis une opinion défavorable sur les dépenses de l'UE.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport annuel adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Les auditeurs saisissent cette occasion pour réfléchir sur l'avenir. En juillet 2020, le Conseil européen est parvenu à un accord politique combinant le budget de l'UE pour la période 2021-2027 avec l'instrument temporaire de relance «Next Generation EU», destiné à combattre les effets socioéconomiques de la crise liée à la COVID-19. Les dépenses de l'UE dans les prochaines années en seront nettement accrues.

«Notre opinion défavorable sur les dépenses de l'UE pour l'exercice 2019 vise à rappeler que nous avons besoin de règles simples et claires pour l'ensemble des finances de l'UE, mais aussi de contrôles efficaces concernant la façon dont l'argent est dépensé et la question de savoir s'il produit ou non les résultats escomptés», a déclaré M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour. «Cela revêt une importance toute particulière, étant donné le projet de fonds pour la relance destiné à contrer les effets de la pandémie de COVID-19. En ces temps de crise, la Commission européenne et les États membres ont une énorme responsabilité, qui consiste à bien gérer les finances de l'UE, dans le respect du principe d'efficience.»

Par ailleurs, l'absorption des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) par les États membres est restée plus lente que prévu. À la fin de 2019, l'avant-dernière année de la période budgétaire septennale actuelle, seulement 40 % (184 milliards d'euros) du montant total de financement convenu pour la période 2014-2020 avaient fait l'objet d'un paiement, et certains États membres en avaient utilisé moins d'un tiers. Il s'en est suivi une augmentation des engagements restant à liquider, qui, fin 2019, ont atteint 298 milliards d'euros, équivalant presque à deux années de budget. Cette situation a engendré des difficultés et des risques supplémentaires en raison de la nécessité, pour la Commission européenne et les États membres, de prévoir davantage de temps pour que les fonds soient absorbés au cours de la nouvelle période budgétaire.

Informations générales

En 2019, les dépenses de l'UE se sont élevées en tout à 159,1 milliards d'euros, soit l'équivalent de 2,1 % des dépenses publiques des États membres et de 1,0 % du revenu national brut de l'Union. La majeure partie des fonds contrôlés concernait la rubrique «Ressources naturelles» (47 %), les dépenses relevant des sous-rubriques «Cohésion» et «Compétitivité» représentant respectivement 23 % et 13 %. Les deux tiers environ du budget sont dépensés dans le cadre de la «gestion partagée», où ce sont les États membres qui allouent les fonds, sélectionnent les projets et gèrent les dépenses de l'UE.

Chaque année, les auditeurs contrôlent les recettes et les dépenses de l'UE et examinent si les comptes annuels sont fiables et si les opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont conformes à la réglementation applicable en la matière au niveau de l'UE et des États membres.

Les comptes de l'UE sont établis suivant des règles comptables fondées sur les normes comptables internationalement admises pour le secteur public et présentent la situation et la performance financières de l'Union au terme de l'exercice précédent. La position financière de l'UE inclut les actifs et les passifs, tant à court terme qu'à long terme, de ses entités consolidées à la fin de l'exercice.

Une opinion «favorable» est émise lorsque les comptes présentent une image fidèle de la situation financière et ont été établis dans le respect des règles d'information financière. Lorsque les auditeurs ne peuvent émettre une opinion favorable, mais que les problèmes relevés ne sont pas généralisés, ils émettent une opinion «avec réserve». Une opinion «défavorable» traduit l'existence de problèmes largement répandus.

En vue de formuler cette opinion d'audit, les auditeurs testent des échantillons d'opérations pour fournir des estimations statistiques de la mesure dans laquelle les recettes et les différents

domaines de dépenses présentent des erreurs. Le niveau d'erreur estimatif mesuré est comparé avec un seuil de 2 %, au-delà duquel les irrégularités entachant les recettes ou les dépenses sont considérées comme étant significatives. Le niveau d'erreur estimatif n'est pas un indicateur de fraude, de manque d'efficacité ou de gaspillage, mais simplement une estimation des paiements qui n'auraient pas dû être effectués parce que les montants versés n'ont pas été utilisés en totale conformité avec les règles de l'Union et celles en vigueur au niveau national.

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe indépendant de l'Union européenne. Ses rapports et ses opinions constituent un élément essentiel de la chaîne de responsabilité de l'UE. Ils sont utilisés pour demander des comptes aux responsables de la mise en œuvre des politiques et programmes de l'UE, à savoir la Commission, les autres institutions et organes de l'UE et les administrations des États membres. La Cour des comptes européenne met en garde contre les risques et relève les lacunes et les bonnes pratiques tout en fournissant aux décideurs politiques et aux législateurs une assurance quant à la gestion des politiques et des programmes de l'Union ainsi que des orientations pour l'améliorer.

Le rapport annuel sur le budget de l'UE, le rapport annuel sur les Fonds européens de développement et le document de synthèse intitulé «2019 – L'audit de l'UE en bref» sont disponibles à l'adresse suivante: eca.europa.eu.

Le 13 novembre, la Cour publiera, pour la première fois, un rapport sur la performance globale du budget de l'UE.